

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 24 juin 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 27 décembre 2010 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services des anciens combattants implantés à Alger (Algérie), à Casablanca (Maroc) et à Tunis (Tunisie).

Du 21 avril 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 27 décembre 2010 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services des anciens combattants implantés à Alger (Algérie), à Casablanca (Maroc) et à Tunis (Tunisie).

Du 21 avril 2011

NOR D E F F 1 1 1 1 5 1 5 A

Texte modifié :

Arrêté du 27 décembre 2010 (JO n° 302 du 30 décembre 2010, texte n° 15 ; signalé au BOC 4/2011. ; BOEM 410.6.1).

Référence de publication : JO n° 103 du 4 mai 2011, texte n° 7 ; signalé au BOC 25/2011.

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.
Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.